

Marché aux Peintres 2019

Association la Palette

PORT D'ERQUY - DIMANCHE 4 AOÛT 2019

L'association La Palette organise sur le port d'ERQUY un marché aux peintres le **dimanche 4 août 2019**.

Comme les années passées le site d'exposition choisi est **la jetée du port d'Erquy** (de la capitainerie au phare) et le quai devant les restaurants. Ce site est un lieu de promenade incontournable qui permet aux peintres d'exposer dans le cadre magnifique du vieux Port.

Un emplacement de **4 mètres de large** sera réservé pour chaque exposant.

Pour votre installation prévoyez chevalets, tables, parasols, grilles ... en pensant aux risques de vent, même à cette période. Merci de prévoir UNE VUE TRAVERSANTE de votre espace entre les commerces et le port afin de ne pas tourner le dos aux usagers des commerces.

L'accueil des exposants s'effectuera **à partir de 7h30**.

Le public sera admis de 9h00 à 19h00.

Si vous désirez y participer, veuillez libeller votre chèque d'inscription de 12 € à l'ordre de **La Palette** et retourner celui-ci avec les pièces demandées (tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte) à :

Association La Palette

3 rue des écoles
22430 ERQUY

Le nombre de places étant limité, nous vous recommandons de confirmer votre inscription le plus tôt possible. Les inscriptions seront refusées lorsque le nombre maximum d'emplacements sera atteint.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter par courriel à :

lapalette22@orange.fr

Durant ce marché, les exposants sont responsables de leurs œuvres et la responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée en cas de dégradation ou de vol.

Souhaitant vivement vous compter parmi nous pour cette **17^{ème} édition du marché aux peintres**.

Cordialement,

La Présidente de La Palette,
Chantal GODISSART

NB : La Fête de la Sainte-Jeanne, vieux gréement traditionnel réginéen, se tiendra également sur le port ce même jour.

Communiqué de la Maison des Artistes

Le régime social et fiscal des artistes étant un régime déclaratif : vous ne pouvez vous identifier au niveau sécurité sociale et vous déclarer au niveau fiscal qu'à partir de la vente d'une de vos œuvres. Par conséquent, en regard des obligations sociales et fiscales, vous devez au premier euro perçu, si vous n'êtes pas identifié et déclaré administrativement comme artiste professionnel, vous identifier auprès des Services Administratifs de Sécurité Sociale de La Maison des Artistes et vous déclarer en BNC Professionnel sur Liasse PO auprès de votre centre des impôts. Et ce, même si vous exercez ou avez exercé (retraité) à titre principal une autre activité (salariée ou autre profession libérale indépendante).

Les cotisations sociales au titre de votre activité artistique s'élèvent à 15 %. Elles seront calculées sur le bénéficiaire annuel retiré de cette activité après réception de votre déclaration annuelle de La Maison des Artistes et seront recouvrables à partir du 3^{ème} trimestre de l'année suivant votre identification.

Plus d'informations sur

www.lamaisondesartistes.fr

ou au 01 42 25 06 53.



Marché aux Peintres 2019

Association la Palette

PORT D'ERQUY - DIMANCHE 4 AOÛT 2019

FICHE D'INSCRIPTION

Marché aux Peintres à Erquy le dimanche 4 août 2019 organisé par l'association **La Palette**.

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél :

Adresse électronique :

Renseignements indispensables pour valider votre inscription, en application du décret n° 2009-16 du 17-01-2009 (J.O. du 09-01-2009 page 577).

- N° Siret :
- ou Déclaration au CFE (auto-entrepreneur) :
- Je n'ai pas de numéro de Siret** : attestation sur l'honneur (obligatoire) à remplir ci-dessous.

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur être peintre non professionnel et ne pas participer à plus de 2 manifestations de cette nature au cours de l'année civile.

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part est susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation applicable et des risques encourus désignés en cas de fausse déclaration (art.321-1 du code pénal).

Fait à le

Signature à faire précéder de la mention «Lu et Approuvé»

- Je joins une photocopie de ma carte d'identité (recto-verso).
- je joins une copie du récépissé de déclaration au CFE ou de l'avis de situation (SIRET).
- Je joins un chèque de 12 € à l'ordre de **La Palette**.

Fiche d'inscription à renvoyer à :

Association La Palette

3 rue des écoles

22430 ERQUY

